

Conseil municipal du 4 décembre 2018

L'an deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente, le conseil municipal convoqué en session ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en présence de Jeannine BRUNET, maire de la commune.

Présents : Mme BRUNET, Mme CANO, Mme CORTINAS, Mr FLOUS, Mme MARTY, Mr NAUCHE, Mr PARMEGIANI, Mme RAMOS, Mr TEILLOL, Mme VENEL, Mme VIZCAY

Absents excusés : Mr GRESSIER, Mme THOUVENOT, ROMANI, LAPORTE

Ordre du jour

Soutien au Conseil Départemental 31

RGPG : information (nomination d'une personne relais)

REU : nomination de la commission de contrôle

Informations diverses (travaux, finances, urbanisme...)

Questions diverses

Secrétaire de séance : Mr TEILLOL

1 / Soutien au Conseil Départemental

Explication sur les risques pour les communes rurales concernant l'accord entre la Métropole et le Conseil Départemental. L'AMF et l'AMRF ont la même vision de ces risques.

Lecture de la délibération proposée

Vote du conseil

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

2 / RGPG

Il s'agit de la protection des données à caractère personnel et à la libre circulation des données : loi informatique 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2018-493 du 20 juin 2018. Les droits des personnes sont renforcés, possibilité d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation.

Notification des failles à la CNIL et aux personnes concernées. Il n'y a qu'un seul règlement pour tous les états de l'UE. Nous serons aidés par l'ATD pour analyser les risques, pour définir les registres des traitements et nécessité de nommer un délégué à la protection des données.

Afin de mettre correctement en place ce RGPG, le maire est responsable mais un suivi sur un long temps est nécessaire. C'est la raison pour laquelle le maire propose que ce soit le futur candidat en 2020 qui prenne cette charge : nomination de Mme CORTINAS

Mme CORTINAS travaillera en collaboration avec la secrétaire qui gère le dossier des électeurs et des agents. Elle s'assurera que le dossier des enfants susceptibles de rester à la cantine soit également

protégé ainsi que le registre cimetière. En effet que ce soit des procédés automatisés ou manuels, tout registre comportant des données personnelles devra être sécurisé (un simple nom crée un registre). Des ateliers seront mis en place dès le 13 décembre pour les communes de plus de 1000 habitants.

3 / Le REU

Dès le 1^{er} janvier 2019, un seul registre des électeurs de la commune sera mis en place. Les personnes inscrites à l'étranger étaient invitées à choisir le registre sur lequel elles souhaitaient figurer. Dorénavant un seul registre des électeurs sera mis en place.

Une vérification des données transmises par l'INSEE devra se faire et ce travail est du ressort d'une commission administrative. La commune doit avoir 3 personnes : 1 conseiller avec son suppléant (Mr Flous Alain, suppléante Mme Cano Kristelle), 1 représentant de l'Etat (Mr Ramos Raymond qui était désigné par le Préfet, suppléant Mr Brunet Yves) et 1 représentant du tribunal de grande instance qui sera désigné par le tribunal avec 1 suppléant également (reprise de l'ancien représentant Mr Guers Emile).

4 / Informations diverses

. les fossés : Une lettre à ACKOR n'a pas été envoyée car le Conseil Départemental devait faire un passage renforcé sur la totalité des fossés bordant les routes de circulation. Une information générale devra être mise en place pour signaler aux riverains et à l'ensemble de la population, les dispositions en matière de voirie.

La 5C est chargée de l'entretien des bordures des routes communales. La Communauté de Communes a pris en charge la voirie qui est une compétence obligatoire. L'attribution de compensation sera diminuée de 34 000 euros. Les passages seront au nombre de 2 (un léger et un complet). Il restera un passage avant la fête locale, à la charge de la commune. Après le passage de novembre, nous inviterons les citoyens à mettre en place des actions de nettoyage des fossés entre les 2 interventions de la 5C ou du département.

. les demandes de subventions : Les demandes faites après le mois d'avril ne pouvaient pas être prises en compte. Un dossier différent est à transmettre au Conseil Départemental dès le 2 Janvier. Nous ferons donc la demande pour le stade et l'école (projet numérique). Cependant le maire a déjà fait inscrire ces projets dits de territoire pour 2019, lors de la présentation des contrats de territoire. Nous sommes dans l'attente de recevoir l'étude de ce dossier. Dès l'acceptation de celle-ci, nous pourrons entamer commandes et travaux.

Concernant les travaux, précisons que la commune d'Estancarbon est d'accord pour aménager une chicane sur le chemin de Béquine.

5 / Les finances

. Actuellement la situation financière de la commune est positive. Le bilan des commandes en cours n'a pas été réalisé et en ce qui concerne les P503, une simulation a été prévue. Se posera la situation de 2019 car la 5 C va prélever 34 000 euros sur la compensation (113 000 euros- 34 000 euros), la DGF baissera encore de 8 à 10 % (de 48 000 euros à 45 000 euros).

. Cependant l'entretien des routes nous coûtera moins cher mais la mutualisation du pool routier peut nous amener à moins d'entretien sur la commune. Il sera nécessaire de se mobiliser fortement pour éviter que notre commune voit ses routes se dégrader.

. Nous avons fait une simulation de traitement pour un recrutement de Mr Jaquot Benoît à 35 h. Le coût annuel serait de 5 000 euros de plus. Si nous organisons les tâches de Benoît autrement, nous pourrions faire des économies sur les déplacements des véhicules et nous mettrons alors l'accent sur les économies de fonctionnement, en général.

6 / Urbanisme

. Le PLU de Labarthe de Rivière commencé en 2011 vient d'être approuvé. Sur 240 ha du POS, seuls 20 ha ont été retenus par l'Etat. Pour Labarthe-Inard sur les 80 ha de leur POS, seuls 10 ha ont pu être retenus comme constructibles. Nous inviterons les pétitionnaires à demander directement un permis de construire puisque nous sommes en RNU et que nous n'avons pas la même vision que la DDT sur la construction des terrains.

. Affaire ZACCARIOTTO : lecture de la condamnation de la commune

. information (raccordement à la fibre) Tous les conseillers ont reçu une information du Conseil Départemental concernant la fibre. Avant 2022, nous avons sur certains points de la commune, la possibilité d'avoir le haut débit par le poste de la Serre de Nérours. On procède à une étude sur l'école et la mairie.

7 / Questions diverses

. communication : La cérémonie commémorative du 11 novembre a été bien suivie par la population et les enfants de l'école. Mr TEILLOL ajoute qu'il serait bon que l'école soit plus présente sur les commémorations habituelles (8 Mai et 11 Novembre). Un concert de Noël proposé par la municipalité en collaboration avec le Comité des fêtes sera offert aux Landorthais, le vendredi 21 décembre, à l'église. C'est la chorale de Couret qui assurera cet événement avec des chants traditionnels de Noël. Au début de l'année (samedi 5 janvier 12h) aura lieu le traditionnel repas à l'attention des aînés, à la salle polyvalente. Le dimanche 13 janvier, à 16h, toujours à la salle polyvalente, la municipalité présentera ses vœux à la population.

. sécurité routière : (vitesse excessive constatée) Mme le Maire informe que ces situations d'excès de vitesse ont été signalées à la gendarmerie et que des contrôles avec radar seront effectués. Toujours dans le cadre de la sécurité routière sur la route de la Chapelle, des zones de passage devraient être mises en place. Les crédits n'ont pas encore été ouverts par le Conseil Départemental concernant cette portion de route.

. évacuation des pneus (zone Europa) suite aux manifestations du 17 novembre 2018 : Cette évacuation est prévue avec un coût d'environ 5 600 euros.

. aménagement route de la Bachade : Mr LINON (SIVOM) doit fournir un devis.

. aménagement du Chemin de Gascogne (Les propriétaires riverains sont prêts à participer au coût des travaux).

La séance est levée à 20h.